Intitulé du marché de services :
Réalisation de l'évaluation finale du projet Renouveau du Centre de Salagnac (Phase 1) / Haïti

I. Préambule

Territoire concerné

République d'Haïti – Département des Nippes, communes de Paillant, de Petite Rivière de Nippes et d'Anse–à-Veau.

Autorité contractante et partenaires

L'autorité contractante est l'association Un Enfant par la Main, représenté par Oriole MONTUMA, Chef de mission en Haïti.

Les partenaires du projet sont les suivants :

- Principal partenaire financier : Agence Française de Développement
- Partenaires opérationnels : Un Enfant Par La Main (UEPLM) ; Centre de Salagnac, faisceau d'acteurs locaux
- Prestataire de service : le Groupement d'Action Francophone pour l'Environnement (GAFE)

Contexte général du projet

Le projet « **Renouveau du Centre de Salagnac (Phase 1) »** vise à initier une démarche de développement territorial sur le Plateau des Rochelois en redynamisant le Centre de Salagnac dans ses activités de recherche, de formation et de développement. Il a pour vocation de fédérer les différents acteurs du transect Madian-Salagnac en réseau afin qu'ils puissent s'enrichir de leurs compétences et expériences respectives et rassembler leurs ressources pour porter le changement. Ce projet prévoit d'appuyer la formation et le partage d'expériences entre agriculteurs, professionnels et jeunes, afin de répondre aux différents enjeux économiques et sociaux auxquels sont confrontés les acteurs du développement rural haïtien. Il s'agit de favoriser la diffusion de techniques d'aménagement de bassins versants et de pratiques agricoles innovantes contribuant à préserver les écosystèmes cultivés et à améliorer la sécurité alimentaire de la région.

La population haïtienne est rurale à 45% (Banque Mondiale, 2018) majoritairement en situation de sous-emploi. L'amélioration de l'employabilité des jeunes en milieu rural est donc un enjeu majeur de la société haïtienne alors que le dispositif de formation souffre d'un manque patent de moyens et de capacités.

En 1976, un Centre de formation agricole a été construit sur le Plateau des Rochelois, s'est développé et a conduit des programmes de recherche pluridisciplinaires en partenariat avec différentes structures : INA-PG, INRA Guadeloupe et FAMV. Depuis sa création et jusqu'au début des années 1990, le Centre de Salagnac a été un lieu reconnu d'échanges interprofessionnels et a « formé » par retour d'expérience des générations de jeunes paysans et d'agronomes de haut niveau (Degroote, 2019). Cependant, l'instabilité politique du début des années 1990 et les crises successives ont conduit le Centre à ralentir ses activités. Aujourd'hui, toute une génération formée à Salagnac, constituée aussi bien d'agronomes en fonction que de paysans en activité sur le plateau appelle à son renouveau ce qui rejoint la récente feuille de route du MARNDR qui prévoit de réactiver le dispositif de formation agricole et rurale, de réformer l'offre de formation et de faire la promotion des métiers du milieu rural.

Présentation du projet et objet de l'évaluation finale

Montage du projet

Le Projet « Renouveau du Centre de Salagnac (Phase 1) » a démarré le 22 mars 2021 pour une durée de 36 mois (jusqu'au 21 mars 2024). Le budget total du projet s'élève à **648 005 Euros,** dont **324 002** Euros sont financés par l'Agence Française de Développement (AFD).

Objectifs du projet

Objectif général

Renforcer la participation et l'engagement citoyen de la société civile en faveur du développement économique et social du milieu rural haïtien.

Objectif(s) spécifique(s)

- **OS1** : Fédérer un réseau d'acteurs du plateau des Rochelois autour d'un projet de développement local centré sur la redynamisation du Centre de Salagnac
  Indicateurs d'effet pour OS1 : (1) Le Centre de Salagnac adopte un modèle de fonctionnement pérenne (volets : juridique, financier, administratif, pédagogique). ; (2) Un projet de développement local est coconstruit et adopté par un réseau d'acteurs du Plateau des Rochelois.
- **OS2** : Relancer la dynamique du Centre de Salagnac de recherche-formation-développement en aménagement durable de bassins versants
  Indicateurs d'effet pour OS2 : Le Centre de Salagnac est redynamisé durablement et accueille des agriculteurs, professionnels et étudiants pour des activités de recherche-formation-développement de façon pérenne.

Résultats attendus du projet

Objectifs/résultats	Indicateurs de résultats chiffrés et cibles visées et sources de vérification
OS 1 : Fédérer un réseau d'acteurs du plateau des Rochelois autour d'un projet de développement local centré sur la redynamisation du Centre de Salagnac	
Résultat 1. Un projet de développement local basé sur la dynamisation du Centre de Salagnac est coconstruit.	Le Centre de Salagnac est équipé et dispose d'une équipe administrative et pédagogique structurée ; Le Centre de Salagnac dispose d'un modèle économique et d'un modèle de gouvernance pérennes ; Au moins 20 participant.e.s de 6 organisations locales/AL sont formé.e.s aux enjeux du développement local et à l'engagement citoyen ; Au moins 5 organisations locales s'engagent dans la co-construction d'un projet de développement local basé sur la dynamisation du Centre de Salagnac ; Au moins 120 élèves et professeurs participent à la mise en place de projets environnementaux et sont sensibilisé.e.s aux activités du Centre. **Méthodes de collecte** : questionnaires, enquêtes terrain, entretiens informels
OS 2 : Relancer la dynamique du Centre de Salagnac de recherche-formation-développement en aménagement durable de bassins versants	
Résultat 2. Les activités du Centre de Salagnac sont relancées avec le concours	80% des 1100 agriculteurs/ices des piedmonts ciblé.e.s diversifient leur productions agroforestières (parmi eux 100 sont formé.e.s au greffage) ; 80% des 900 agriculteurs/ices ciblé.e.s sur le plateau participent à l'expérimentation de pratiques agricoles relevant de l'agroécologie ; 100% des 195 agriculteurs/ices ciblé.e.s participent aux échanges paysans ; 100% des 20 stagiaires jeunes professionnels

des agriculteurs du transect Madian-Salagnac.	accueillis dans le Centre bénéficient d'une formation par « retour d'expériences » ; Au moins 3 partenariats avec des universités du pays sont développés ; Des supports de formation sur l'aménagement durable de bassins versants sont élaborés et des référentiels techniques sont créés et diffusés. **Méthodes de collecte** : questionnaires, enquêtes terrain, entretiens informels

Activités et réalisations du projet

OBJECTIF SPECIFIQUE 1

Activité 1 : Réhabilitation et équipement du Centre de Salagnac

Activité 2 : Sensibilisation des acteurs de la société civile et les Autorités Locales du plateau des Rochelois aux enjeux du développement local et à l'engagement citoyen

Activité 3 : Sensibilisation des enfants et adolescents aux enjeux du développement local, à la protection de l'environnement et aux activités du Centre de Salagnac

Activité 4 : Réflexion et test d'un modèle économique et d'un modèle de gouvernance du Centre basés sur les dynamiques locales existantes

Activité 5 : Animation d'un réseau d'acteurs et co-construction d'un projet de développement local centré sur la dynamisation du Centre de Salagnac

OBJECTIF SPECIFIQUE 2

Activité 1 : Soutien au redéploiement d'une démarche de formations et d'expérimentations par les agriculteurs du transect

- *1.1 : Appui au développement de l'agroforesterie dans les étages altitudinaux des piedmonts du plateau des Rochelois*
- *1.2 : Identification et diffusion de pratiques agricoles relevant de l'agroécologie sur les hauteurs et les rebords du plateau des Rochelois*
- *1.3 Organisation de temps d' « échanges paysans » entre agriculteurs du transect et avec des agriculteurs d'autres régions du pays*

Activité 2 : Redéveloppement des activités d'accueil et de formation du Centre de Salagnac auprès de différentes catégories d'intervenants dans l'aménagement de bassins versants

- *2.1 : Accueil de jeunes professionnels du secteur*
- *2.2 : Consolidation de référentiels techniques servant de supports de formation*
- *2.3 : Elaboration de partenariats d'accueil d'étudiants auprès des universités du pays*

Bénéficiaires du projet

Bénéficiaires directs : Le projet cible directement en priorité 2000 producteurs (0,25 à 3 ha) du transect Madian-Salagnac et les élèves de 24 écoles de la région. Il cible également des étudiants et des jeunes professionnels (20) issus des différentes catégories d'intervenants dans l'aménagement de bassins versants (agriculteurs, agronomes, ingénieurs génie civil/rural). Enfin, le projet cible des associations de développement local (6), des organisations communautaires de base impliquées dans la production agricole (OCB), ainsi que les pouvoirs publics au niveau local et national dont le MARNDR et le CIAT.

Bénéficiaires indirects : Grâce au redéploiement de la démarche de recherche-formation-développement du Centre, les habitants des communes de Paillant (19 126) de Petite Rivière de Nippes (31 508), et d'Anse–à-Veau (38 195) soit près de 89 000 personnes qui bénéficieront d'un dynamisme accru dans la région ainsi que de l'expertise des personnes formées par le projet / les étudiants des filières ciblées des universités partenaires (au moins 500).

Equipe de mise en œuvre du projet

Les ressources humaines mobilisées dans le cadre du projet sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Responsabilités	Statut	ETP (mois)	ETP (%)
- Dont personnel local :				
Technique - Ingénieur Génie Civil	Expertise technique. Orientation stratégique sur le volet construction des ouvrages. Prépare, organise, supervise et contrôle les travaux.	Salarié	12	33%
Technique - Agronome 1	Mise en place des activités du volet agricole : identification et suivi des bénéficiaires, organisation et suivi des activités agricoles	Salarié	18	50%
Technique - Agronome 2	Mise en place des activités du volet agricole : identification et suivi des bénéficiaires, organisation et suivi des activités agricoles	Salarié	18	50%
Technique/Administratif - Coordinateur de zone	Coordination des activités et de l'équipe, organisation de réunions de suivi (équipe et partenaires), reporting. Représentation institutionnelle auprès des partenaires et AL	Salarié	36	100%
Administratif - Responsable Administratif et financier	Vérification des pièces et enregistrement comptable, gestion et suivi des caisses, suivi budgétaire Haïti	Salarié	6	17%
- Dont personnel siège dédié au projet:				
Responsable des programmes - siège	Supervision générale du projet, validation des rapports financiers, représentation institutionnelle auprès des bailleurs en France et recherche de cofinancements	Salarié	7	19%
Experte technique Haïti - Siège	Rédaction des rapports narratifs, suivi des activités et du budget, représentation institutionnelle auprès des bailleurs en France et recherche de cofinancements	Salarié	12	33%

II. Contenu de la prestation et méthodologie

Périmètre de la prestation

La prestation se tiendra principalement dans la commune de Paillant (département des Nippes).

Objet de la prestation

La prestation est une mission de consultance pour la réalisation de l'évaluation externe finale du projet Renouveau du Centre de Salagnac.

Interlocuteurs et collaboration pour la réalisation de la prestation

Le consultant devra travailler de manière rapprochée avec l'équipe en charge du projet. Les principales personnes concernées sont :

Pour **UEPLM** :

- Oriole Montuma, Chef de mission Haïti ;
- Dieulès Mozard, Coordinateur de zone à Salagnac ;
- Marie-Liesse Teissier, Experte technique Haïti ;
- Vanessa Quintero, Responsable des Programmes ;
- Joséphine Meyer, Chargée de programmes.

Pour **le GAFE :**

- Virginie Pochon, Responsable de projets

Les objectifs de la prestation

L'évaluation couvrira les 5 domaines consacrés : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact pour les deux composantes (objectifs spécifiques) du projet.

Dans le cadre de cette prestation, le/la consultant(e) devra atteindre les objectifs suivants :

Objectif 1 : Apprécier la qualité du travail réalisé, au regard des objectifs du projet et du contexte de l'action

Au regard de l'objectif général du projet :« Renforcer la participation et l'engagement citoyen de la société civile en faveur du développement économique et social du milieu rural haïtien. », l'évaluation externe finale devra permettre d'évaluer :

- La pertinence, cohérence, efficacité, efficience et durabilité des activités mis en œuvre par le projet ;
- La qualité et pertinence des ouvrages construits et des formations données ;
- Les impacts de ces activités sur les bénéficiaires.

Il n'est pas attendu de jugement ferme mais une appréciation prenant en compte les spécificités du milieu, ainsi que de l'évolution du contexte, notamment économique, socio-politique et sécuritaire.

Objectif 2 : Apprécier la durabilité des résultats et identifier les éventuels effets indirects du projet dans la zone d'action

- Les bénéficiaires formés par le projet seront-ils à même d'appliquer et de transmettre leurs connaissances ?
- Concernant les nouvelles pratiques agricoles et les activités économiques introduites par le projet :
  - Quel est leur degré d'appropriation par les bénéficiaires ?
  - Seront-elles reconduites et diffusées par les bénéficiaires après la fin du projet ?
- Les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet ainsi que les partenaires locaux sont-ils en mesure de tenir compte des résultats du projet dans la conduite d'actions futures ?
- Comment l'« art de faire » promu par le projet est-il compris et éventuellement mis en œuvre à la fois par les bénéficiaires, les partenaires institutionnels et les partenaires locaux

- Seront-ils en mesure de se l'approprier et de le reproduire ?

Objectif 3 : Émettre un jugement sur la pertinence de la stratégie mise en place auprès des groupes cibles appuyés par le projet (bénéficiaires, partenaires, équipe) et délivrer des recommandations stratégiques pour en assurer leur durabilité

La mission devra évaluer l'intérêt et l'appréciation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet (agriculteurs, organisations communautaires, étudiants et jeunes professionnels, pouvoirs publics nationaux et locaux, personnels du projet, etc.).

La mission devra également permettre d'évaluer la pertinence du montage stratégique du dispositif à un niveau local et régional.

Objectif 4 : Proposer des adaptations stratégiques pour renforcer les résultats et impacts du projet Renouveau du Centre de Salagnac

Sur la base des analyses réalisées pour les points 1 à 3, la mission devra délivrer des recommandations détaillées et argumentées pour permettre à UEPLM et ses partenaires d'adapter leurs stratégies d'appui aux partenaires et aux populations bénéficiaires des projets qu'ils mettent en œuvre.

La mission devra également identifier les leçons apprises (autrement dit, analyse des succès, des limites, des échecs et des raisons à cela) et formuler des recommandations pour contribuer au développement de projets futurs, en particulier le projet Renouveau du Centre de Salagnac phase II, soumis pour financement à l'Agence Française de Développement en 2023.

III. La méthodologie de la prestation

La méthodologie devra être basée sur une approche participative mettant en avant les avis des partenaires locaux et des bénéficiaires du projet dans les zones d'intervention du projet. L'analyse devra être désagrégée par sexe.

Le/la consultant(e) devra décrire précisément la méthodologie et le phasage qu'il/elle mettra en œuvre pour l'évaluation de ce projet, en précisant les outils utilisés pour chaque phase (entretien individuel, focus group, enquête spécifique, etc.) L'évaluateur/trice n'hésitera pas à mettre en annexe de sa proposition des outils qu'il/elle a déjà utilisé pour des études similaires.

Les informations disponibles à valoriser

Le projet dispose d'un certain nombre de documents et informations sources permettant de préciser :

- Les intentions stratégiques : le contrat de financement du projet, le rapport d'exécution intermédiaire adressé aux bailleurs, les comptes-rendus d'activités, etc.
- Les résultats concrets, les difficultés rencontrées et les choix tactiques : tableaux de suivi des activités réalisées par l'équipe de coordination du projet, etc.

Les différentes dimensions nécessaires à l'évaluation :

a) Identifier les résultats du projet, les limites et les solutions trouvées

Revue de la littérature du projet, entretiens de vive voix ou par Zoom avec les responsables du projet au siège d'UEPLM et en Haïti.

b) Comprendre le contexte de l'intervention

Il conviendra de rencontrer les partenaires institutionnels du projet, notamment les pouvoirs publics locaux dont les représentants du Ministère de l'Agriculture, le Bureau Agricole Communal (BAC), et les Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC).

c) Comprendre les obstacles et les limites sociales de l'action

Il conviendra d'analyser les réactions des personnels techniques et des bénéficiaires face aux limites et/ou aux difficultés d'ordre social rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet et faire des propositions.

Il s'agit de rencontrer les équipes du projet pour identifier leur niveau d'implication dans le projet, leur progression durant le projet, la perception de leur rôle aujourd'hui et après le projet, leurs perspectives.

Il s'agira également de rencontrer les agriculteurs, les petites structures locales ayant participé aux différentes rencontres organisées, les étudiants et jeunes professionnels ayant effectué un stage et autres partenaires du projet pour apprécier leur perception des appuis dispensés par le projet et leur vision de la suite.

d) Prendre connaissance de la documentation Projet

Il conviendra de prendre connaissance du rapport d'exécution technique intermédiaire, et des différents rapports d'activités.

Livrables attendus

La prestation comprendra les livrables suivants :

Intitulé du rapport	Contenu	Date de remise de documents
Une note de démarrage	Elle fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et des premières discussions et échanges. Elle présentera les questions et hypothèses que l'évaluateur traitera sur le terrain. Elle présentera également le planning prévisionnel des visites et entretiens prévus lors de la mission terrain ainsi que la méthodologie employée.	Avant le départ sur le terrain
Aide-mémoire	Rapport préliminaire en fin de mission (sous forme d'idées non nécessairement rédigées ni étayées) rédigé en français	A la fin de la mission sur le terrain
Rapport intermédiaire	Rapport intermédiaire de la mission d'évaluation, rédigé en français	Maximum 3 semaines après la fin de la mission sur le terrain
Rapport final	Rapport final validé par le pouvoir adjudicateur en français.	Maximum 1 semaine après les retours d'UEPLM sur le rapport intermédiaire

Le rapport final devra comprendre :

- Un **rapport principal** avec :
  - Un rappel rapide de la méthodologie employée ;
  - Les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ;
  - L'analyse des effets du projet et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
  - Des perspectives et conditions de pérennisation des activités du projet ;
  - Des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à une ou plusieurs parties prenantes en vue de la mise en œuvre d'une phase II.

- Une **synthèse** – résumé exécutif (8 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Selon les possibilités logistiques et de déplacements, une **restitution** in situ pourra éventuellement être organisée de concert entre le personnel du projet et le/la consultant.e auprès des principaux acteurs du projet.

Calendrier indicatif de la prestation

Le contrat de prestation de service devra être signé obligatoirement entre UEPLM et le/la consultant(e) avant le 1er novembre 2023.

La date de début de l'exécution de la prestation est prévue à partir de la première semaine du mois de novembre 2023 sous réserve de la disponibilité des équipes du projet. A compter de cette date, celle-ci est prévue pour une durée maximale de 30 jours calendaires.

Des réunions de démarrage de l'activité sont à prévoir avec les équipes d'UEPLM. Ces réunions se tiendront soit via zoom avec les sièges, soit de vive voix avec les équipes du projet à Port-au-Prince et à Salagnac.

Le lieu principal de la prestation est Haïti, Département des Nippes, Commune de Paillant.

Le (ou la) consultant(e) devra faire une proposition de programme détaillée de sa prestation.

Logistique

Conformément à la nature de cette action, la mise en œuvre de la prestation est à la charge du/de la consultant(e).

Toutes indemnités de séjour (perdiem, billets d'avion, frais de nourriture, frais d'hébergement, location de véhicules, carburant, etc.), de sous-traitance et autres perdiems versés pour des missions effectuées dans le cadre du présent marché sont directement inclus dans les honoraires et sont à la charge du/de la consultant(e).

Sécurité

Au vu du contexte sécuritaire du pays, le/la consultant(e) devra mettre en place les mesures suivantes afin d'assurer sa sécurité dans le cadre de sa mission : - budgéter un aller/retour en avion Port-au-Prince/Les Cayes ou Jacmel pour éviter la sortie sud de Port-au-Prince. - Limiter au maximum son séjour dans la capitale et y séjourner dans un endroit sécurisé.

UEPLM transmettra au consultant son manuel de sécurité pour lui permettre d'organiser son séjour et sa mission dans des conditions sécuritaires optimum.

Profil et compétences requises du candidat et expériences

Les compétences et expériences requises pour la consultance sont :

Cette mission sera effectuée par un agroéconomiste connaissant la zone d'intervention (ou ayant plusieurs expériences en milieu rural en Haïti) et ayant une expérience en agriculture, développement durable et développement local. Il devra également disposer d'une expérience confirmée dans le suivi et l'évaluation de projets de développement, de renforcement des capacités et de partenariats avec les organisations locales.

Le/la consultant(e) devra justifier les qualifications ci-après :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures en agronomie avec une spécialisation en agroéconomie et/ou agro-alimentaire ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins 5 années en matière de suivi-évaluation et de gestion de projet de développement ;
- Avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapport ;
- Connaître les procédures AFD ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et du créole haïtien.

Montant de la prestation

Le budget global maximum de l'évaluation finale est fixé à 15 660 EUROS (quinze mille six cent soixante euros) toutes taxes comprises, comprenant le temps de travail (préparation de l'évaluation, mission de terrain et rédaction des rapports), les per diem, les transports (internationaux et locaux) ainsi que les frais administratifs (visa, téléphone, etc.).

La proposition technique devra être présentée selon le canevas en annexe et comprendre un budget prévisionnel détaillé (conforme au modèle présenté en annexe) compris dans cette enveloppe.

Les Offres techniques et financières doivent parvenir **au plus tard le mercredi 25 octobre** à 4h PM, heure d'Haïti. Les offres complètes doivent être soumises par mail avec en objet la référence « RENOUVEAU SALAGNAC / Evaluation finale » aux adresses mail mteissier@unenfantparlamain.org, vquintero@unenfantparlamain.org, jmeyer@unenfantparlamain.org, avec demandes d'accusé de réception.

ANNEXE I - FORMULAIRE DE RÉPONSE

Les offres techniques et financières doivent respecter le canevas de réponse présenté ci-dessous.Dans

l'enveloppe prévue pour l'offre technique :

i. Présentation générale du soumissionnaire
ii. Qualifications techniques
iii. Programme de travail
iv. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Dans l'enveloppe prévue pour l'offre financière :

v. Proposition de l'offre financière

1. LA PRESENTATION GENERALE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du Soumissionnaire :

Adresse officielle :

Téléphone :

Fax :

Adresse(s) mail :

Type de société (personne physique, société anonyme, etc.) :

Date de création de la société :

Nationalité de la personne morale ou physique :Nombre d'années d'expérience :

Présentation du soumissionnaire (maximum 2 pages)

2. QUALIFICATIONS TECHNIQUES

Curriculum vitae du soumissionnaire[1]

(i) Etat civil

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Statut civil :

Adresse (téléphone/fax/e-mail) :

(ii) Formation / Etudes

Institutions :	
Date : *De (mois/Année) A* *(mois/Année)*	
Diplôme :	

Appartenance à une organisation professionnelle :

Autres compétences (par ex. maîtrise de l'informatique, etc.)

(iii) Expériences professionnelles

Position actuelle :

Années d'expérience professionnelle :

Qualifications principales :

Expérience professionnelle :

Date : de (mois/Année) à (mois/Année)	
Lieu	
Compagnie / Organisation	
Position	
Description d'emploi	

[1] Inclure le/les CV du soumissionnaire.

Expériences du soumissionnaire

Lister les principales missions de même nature effectuées au cours des cinq (5) dernières années (15références pertinentes maximum en incluant les budgets des projets évalués) :

- ……

3. LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Veuillez donner une explication de votre programme de travail relatif au marché de services :

- La compréhension de la prestation *(max 2 pages)* :
  - Des Termes de Référence présentés ;
  - Du contexte du projet ;
  - Du projet lui-même.

- Une proposition de programme de travail : *(max 5 pages)*
  - Méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de la prestation de façon documentéeet argumentée, en décrivant chaque étape (stratégies, méthodologies et moyens utilisés) ;
  - Une proposition de plan de transmission des livrables ;
  - Les résultats attendus ;
  - Les limites de l'évaluation ;
  - Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

- Le planning des activités détaillé (chronogramme prévisionnel) selon les contraintes de tempsindiquées dans les TDR. *NB : le chronogramme devra bien faire mention des différentes étapes.*

4. LA PRESENTATION DE L'OFFRE FINANCIERE

La proposition financière devra être accompagnée d'une lettre reprenant un résumé de la propositionfinancière.

Résumé de la proposition financière

Item	**Prix** Montant total des deuxtranches (en **EUROS**)
Prix de la proposition financièreincluant	
(A) **Rémunération**	
(B) **Autres dépenses**	
Prix total de la proposition financière :	

Proposition financière

A. Rémunération					
No.	**Nom**	**Poste**	**Rémunération Expert-jour ou mois (en EUROS)**	**Contribution totale en Expert/ jour ou mois**	**Montant enEUROS**
Personnel clé					
PC-1					
PC-2					
…					
Autres personnels					
AP-1					
AP-2					
…					
Sous total					

B. Autres dépenses					
N°	**Type de dépenses Remboursable**	**Unité**	**Coût unitaire**	**Quantité**	**Montant en EUROS**
	Perdiem	*Jours*			
	Voyage	*Billet*			
	Transport	…			
	Communication	…			
	…	…			
Sous total					

5. LA DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET D'ENGAGEMENTENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

A : Client - **UEPLM**

- Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l' « **AFD** ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister delien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

- Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et denos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

  2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

  2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actesvisés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

  2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement duterrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

  2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une fautegrave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

  2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légalesdu pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

  2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

  2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr ;

  2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigésdans le cadre du processus de passation du Marché.

- Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et denos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, àmoins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de lamême entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou defournitures :

- avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés,ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

- Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles dudroit commercial.

- Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

- Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement deséléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligationslégales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime ;

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internesafin d'obtenir un bénéfice illégitime ;

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle aitété nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public,ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, unavantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'ilaccomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles ;

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindreou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché oule libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises ;

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sousembargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France ;

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous- traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection del'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

- Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD àexaminer les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom_____En tant que_____

Signature _____

En date du_____jour de _____

I. CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

Le dossier administratif

Le dossier administratif comprend :

- I. La présentation générale du soumissionnaire et documents administratifs légaux (patente, NIF, diplômes, etc.)
- II. Qualifications techniques
- III. Le programme de travail
- IV. La présentation de l'offre financière
- V. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social signé.

Les critères de sélection et de pondération

L'offre technique, évaluée sur 100 points, sera sélectionnée selon les critères suivants :

Critères offre technique	100 points
CV et expériences	50 points
Méthodologie d'intervention	30 points
Chronogramme d'intervention	20 points

L'offre financière, sera évaluée selon les modalités suivantes :

- La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note deprix (Np) maximale de 100 ;
- La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :
  - Np = 100 x Pm/ P
    - « Np » est la note de prix
    - « Pm » est le prix le moins élevé
    - « P » le prix de la proposition évaluée

Le marché de services sera attribué à l'offre la mieux-disante, le poids de la qualité technique de l'offre étant prépondérante par rapport au prix dans la notation.